

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2021

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
 Louis Waxweiler ,
 Jane White, Houda Khamal Arbit, conseiller du CPAS
 Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, Arlette De Ridder, Guido Schollen, Jacqueline Moreau, conseillers du CPAS
 Rudi Seghers, directeur général adjoint
 Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Marc Joseph, conseillers du CPAS

Le président ouvre la séance à 18h30.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE DU CONSEIL

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 08/09/2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 08/09/2021.

2. Politique et organisation - Notification des décisions du bureau permanent 09/09/2021 - 23/09/2021 et 30/09/2021

Notification des décisions du bureau permanent 09/09/2021 - 23/09/2021 et 30/09/2021

B. SEANCE PUBLIQUE

3. Politique et organisation - dates des séances du conseil du CPAS 2022

Le conseil du CPAS approuve les dates du conseil du CPAS 2022

4. Politique et organisation - assemblée générale extraordinaire de Haviland

Le conseil du CPAS approuve l'assemblée générale extraordinaire de Haviland du 08/12/2021.

5. Service social - Notification de la hausse des montants du revenu d'intégration à partir du 01 septembre 2021

Le conseil du CPAS prend acte de l'augmentation des montants du revenu d'intégration à compter du 01 septembre 2021

6. Service social - Livraison minimal de gaz période 01/11/2021-31/03/2022

le Conseil du CPAS approuve l'intervention (extra) sous forme d'une intervention minimal pour le gaz pour la période 01/11/2021-31/03/2022 cibles vulnérable.

7. Agence immobilière sociale - fonder société de logement - avis à l'agence immobilière sociale de Wemmel

Le Conseil du CPAS donne un avis positif concernant la proposition afin de délimiter la région pour le reste à établir de société de logement pour la commune de Asse, Dilbeek, Merchtem, Opwijk et Wemmel

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur

Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 29/10/2021.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.